Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_125-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-125

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

CONVENTION DE GESTION DU PONT DE MOULIN CANON AVEC LA COMMUNE DE PLOURIVO

Rapporteur : M. Gouault.

Le pont du Moulin Canon est situé entre la commune de Paimpol et celle de Plourivo et appartient également aux deux communes.

La commune de Plourivo a déposé une demande de subvention au titre du Programme National Ponts pour la réalisation de travaux sur ce pont.

Cette demande n'a pas été acceptée compte-tenu que la commune de Paimpol n'est pas éligible à cette subvention. Le CEREMA (établissement public à la fois national et local, conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux) propose d'établir une convention dans laquelle la commune de

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_125-DE

Paimpol transmet une délégation complète à la commune de Plourivo en matière d'entretien, de surveillance et de gestion de l'ouvrage.

Il est mentionné dans la convention qu'aucune prise en charge financière ne sera demandée à la commune de Paimpol.

La commune de Plourivo informera la commune de Paimpol des principales opérations, pour information uniquement, sans obligation financière pour cette dernière.

Vu la demande de la commune de Plourivo,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le pont Moulin Canon,

Vu l'avis favorable de la commission Ecologie, cadre de vie, logement et urbanisme,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLÉGUE à la commune de Plourivo l'ensemble des missions de gestion, de maintenance, d'entretien et de travaux sur l'ouvrage du pont Moulin Canon,

DÉLÉGUE à la commune de Plourivo toutes les responsabilités techniques et financières liées à l'ouvrage,

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)